



## Calcul pension alimentaire

-----  
Par Lilidaf

Bonjour

Mon mari paye une pension alimentaire pour sa fille d'une relation précédente.  
Est ce que mes revenu rentre en compte dans le calcul si nous voulons repassé devant le jaf?  
Car actuellement à côté de la pension elle nous demande la moitié des activités scolaire et sportive.  
Merci de votre réponse.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Est ce que mes revenu rentre en compte dans le calcul si nous voulons repassé devant le jaf?  
Indirectement, au sens où vous devez contribuer aux charges de votre foyer en proportion de vos revenus. Par exemple si vous gagnez la moitié des revenus du foyer, le JAF va considérer que vous payez la moitié du loyer, des factures de chauffage, de l'entretien des enfants communs, etc.

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous devez justifier de vos revenus car ils impactent les charges de votre conjoint.  
De plus les frais d entretien et d éducation des enfants ( au sens large) sont une charge du mariage .  
Votre conjoint doit appliquer le jugement, et il vaut mieux justifier une pension alimentaire ou de frais statues par jugement .  
Surtout s il n y a pas gardé alternée.

-----  
Par Lilidaf

Bonjour nius payons la pensions tout le mois par virement par contre si nous voulons avoir sa fille il faut faire l'aller retour car elle ne nous l'a porte pas malgré le jugement.  
Les sortie scolaire et le sport c'est en plus de la pension mais c'est pas inscrit au jugement.  
Nous avons un contrat de mariage car lui a sa maison et moi ma maison nous n'avons pas de compte joint.  
Donc si je comprend bien mes revenu rentre en compte ?